



## Conseil communautaire du jeudi 5 décembre 2024 Procès-verbal

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2024**  
Nombre de conseillers en exercice : **50**  
Nombre de conseillers présents : **39**  
Nombre de conseillers absents : **12**  
    Dont suppléés : **1**  
    Dont pouvoirs : **6**  
Nombre de votants : **45**

Le cinq décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à Mirebeau sur Bèze, salle Gustave Eiffel du Forum, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. **Arrêt du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024**
2. **Nomination d'un secrétaire de séance**
3. **Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président**
4. **Action sociale d'intérêt communautaire et Autorité Organisatrice de l'Accueil du Jeune Enfant**
5. **Protection sociale complémentaire-Prévoyance : adhésion au contrat collectif d'assurance du Centre de Gestion de la Côte d'Or**
6. **Modification de la carte des emplois (avancements de grades)**
7. **Redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2025**
8. **Renouvellement des lignes de trésorerie**
9. **Admissions en non-valeurs**
10. **Attribution du marché des denrées alimentaires**
11. **Convention pour l'entretien des sentiers de randonnée**
12. **Renouvellement de la convention avec la Maison des adolescents**
13. **Information sur la trésorerie**
14. **Questions diverses**

**Étaient présents** : Georges APERT - Bruno BETHENOD - Marc BOEGLIN - Laurent BOISSEROLLES - François BOLOT - Christophe CADET - Anne CATRIN - Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET - Roland de BRETTEVILLE - Martine DESCHAMPS - Nathalie GAVOILLE - Bernard GRIBELIN - Denis JACQUOT - Véronique JEANDET - Isabelle LAJOUX - Hervé Le Gouz de SAINT SEINE - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Cécile MOUREAUX - Bernard PETIT - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Brigitte PORCHEROT - Isabelle QUIROT - David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Christian ROY - Jérôme SOUILLOT - Nicolas TASSIN - Pascal THERON - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO

**Étaient excusés** : Gérard DEGUY - Emmanuel DONICHAK - André JOURDHEUIL - Henri LECHENET - Patrick MOREAU - Séverine PRUDHOMME - Robert ROBLOT - Elise THEUREL

**Étaient absents** : Cyril BELLANT - Roland CHAPUIS - Franck GAILLARD - Jean-François MICHON

**Ont donné pouvoir** : Gérard DEGUY pouvoir à Marc BOEGLIN - André JOURDHEUIL pouvoir à Nicolas URBANO - Henri LECHENET pouvoir à Didier LENOIR - Patrick MOREAU pouvoir à Jean-Marie ROSEY - Séverine PRUDHOMME pouvoir à Marie-Claude ROUGEOT - Elise THEUREL pouvoir à Véronique JEANDET

**Suppléants présents** : Max CLEMENT

**Secrétaire de séance** : Nicolas URBANO

Après avoir procédé à l'appel, le Président constate que le quorum est atteint.

Il fait ensuite un point d'actualités :

**Présentation de l'association Terres du Possible** : M. Cyril MARGUERIE présente les activités de l'association de réinsertion.

**Nos Actus n°14 :** le Président remercie les communes pour la diffusion de la 15<sup>ème</sup> lettre d'information à destination des habitants.

**Projet de pôle scolaire Arceau, Beire le Châtel et Viévigne :** Le Président rappelle qu'en 2021, devant l'augmentation des effectifs sur les pôles scolaires à Arceau et à Beire le Châtel, la Communauté de communes s'est faite accompagner par un cabinet d'étude pour projeter l'évolution de ces 2 sites.

Au regard des coûts liés à l'agrandissement et à la rénovation énergétique des 2 pôles, le conseil communautaire a fait le choix le 7 avril 2022 d'opter pour la création d'un nouveau pôle scolaire localisé sur la commune de Beire le Châtel.

Ce projet, d'un montant estimé à 7,8 millions d'euros hors taxes, est malheureusement confronté à une triple problématique :

- Une hausse colossale des coûts des matériaux amenant l'estimation totale des travaux à plus de 10 millions d'euros hors taxes,
- Une hausse très importante des taux d'intérêts,
- Un financement insuffisant (69%) et à options de l'Etat, du Conseil départemental et de la Caisse d'allocations familiales.

A ce jour, la capacité d'autofinancement de la Communauté de communes (sa capacité à investir) ne lui permet pas de porter un tel projet de création de pôle scolaire. Aussi, et malgré tout l'intérêt et l'importance que les élus communautaires accordaient à ce projet, la collectivité est contrainte de le suspendre.

En fonction de la règlementation des concours d'architectes, liée aux marchés publics, le projet pourrait être réactivé ou retravaillé, si les conditions de coûts et de financements redevenaient favorables à tous égards.

De la même façon et toujours en fonction des coûts et des financements, l'évolution des deux pôles pourrait être retravaillée.

L. THOMAS indique que pour 2024, le Département de la Côte d'Or doit rendre 24 millions d'euros, le Président SAUVADET souhaite préserver l'aide aux communes mais il y aura une diminution des aides aux pays et PETR avec des conséquences sur les EPCI, la priorité du Département demeure l'action sociale. Il souligne la nécessité d'être prudent sur les investissements 2025.

**Mobilité – Bougez Zen :** D. JACQUOT présente le nouveau programme Bougez Zen à destination des personnes retraitées autonomes afin de promouvoir une mobilité sécurisée et respectueuse de l'environnement.

**Ecole des 3 Arts :** V. MEUNIER présente l'agenda des manifestations de l'Ecole des 3 Arts de décembre à février.

### 1. Nomination d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Didier LENOIR

Nicolas URBANO est nommé secrétaire de séance.

### 2. Arrêt du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **APPROUVE** le procès-verbal du conseil communautaire du 10 octobre 2024.

Interventions :

M. BOEGLIN demande qu'il soit précisé que le financement du terrain de foot a également été effectué par les habitants de BELLENEUVE avant sa mise à disposition. Cette modification est intégrée au compte-rendu.

### 3. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Président présente les décisions prises dans le cadre de sa délégation :

- **Commune de Belleneuve** : Requête au fond relative à l'arrêté du 12 juillet 2024 par lequel le Maire de la Commune de BELLENEUVE ne s'est pas opposé à la déclaration préalable n° DP 021 060 24 S0018 déposée par la Commune de BELLENEUVE visant à la création d'un Pump Track sur un terrain relevant de la liste des équipements d'intérêt communautaire de la Communauté de communes

Interventions :

Le Président indique vouloir trouver une solution amiable avec la commune.  
M. BOEGLIN estime que le terrain n'est pas construit dans l'illégalité compte-tenu de son inutilisation par la Communauté de Communes et qu'un EPCI ne peut pas faire de provision foncière sur une commune.

**4. Action sociale d'intérêt communautaire et Autorité Organisatrice de l'Accueil du Jeune Enfant**

Rapporteur : Christian CHARLOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **APPROUVE** la définition de l'intérêt communautaire attaché à la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » comme suit :

- **Concernant la petite enfance :**
  - Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire,
  - Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents,
  - Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil,
  - Soutenir la qualité des modes d'accueil,
  - Créer, étendre, transformer et gérer les établissements et services d'accueil des enfants de la petite enfance (micro-crèches, petites crèches, ...),
  - Créer, étendre, transformer et gérer le Relais Petite Enfance.
- **Concernant l'enfance et la jeunesse :**
  - Construire, entretenir, assurer le fonctionnement et la gestion des équipements péri-scolaires, extra-scolaires et de la restauration,
  - Construire, entretenir, assurer le fonctionnement et la gestion des équipements pour l'accueil des jeunes (11-18 ans),
- **Soutien, contractualisation ou démarche partenariale avec tout organisme ou collectivité agissant dans le domaine de l'action sociale, de l'aide à la personne, de l'emploi et de l'illettrisme sur l'ensemble du territoire,**
- **Construire, entretenir, assurer le fonctionnement et la gestion d'une structure France services et de ses antennes.**

**DIT** que cette définition entrera en vigueur au 1er janvier 2025

**AUTORISE** le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**5. Protection sociale complémentaire-Prévoyance : adhésion au contrat collectif d'assurance du Centre de Gestion de la Côte d'Or**

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **APPROUVE** l'adhésion au contrat collectif d'assurance du Centre de Gestion de la Côte d'Or.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

## 6. Modification de la carte des emplois

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **APPROUVE** la modification de la carte des emplois.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

### Interventions :

H. de ST SEINE demande l'impact budgétaire des avancements de grade et de la participation employeur à la prévoyance.

H. DURIER précise que la participation a été budgétée lors du budget primitif et est versée à une trentaine d'agents. Les avancements sont projetés dans le cadre du Glissement Vieillesse et Technicité qui représente 1% de la masse salariale.

## 7. Redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2025

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à 1 contre et 4 abstentions :

**DECIDE** la tarification de la redevance des déchets ménagers, à compter du 1er janvier 2025.

**AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### Interventions :

R. de BRETTEVILLE interroge sur l'utilité de l'excédent dégagé.

D. JACQUOT précise qu'il s'agit d'une précaution en fonction de l'augmentation réelle de la cotisation au SMOM qui n'est pas encore connue.

Le Président ajoute que l'excédent couvre également le besoin de trésorerie pour payer la cotisation au SMOM en attendant la facturation aux usagers et éviter le tirage sur la ligne de trésorerie. Il précise que l'excédent de 195 000 € est un excédent cumulé et non pour une année.

A.MARNEF indique que la difficulté tient au fait que la REOM doit être votée avant le budget du SMOM et que le syndicat demande 2 trimestres de participation avant la perception de la facturation de la redevance par la Communauté de Communes. L'excédent permet de limiter le recours à la ligne de trésorerie et donc les dépenses de fonctionnement de ce budget annexe.

R. de BRETTEVILLE souligne qu'il est important d'être transparent auprès des habitants pour expliquer l'augmentation de la REOM.

L. BOISSEROLLES estime que l'augmentation de la REOM alors qu'il y a de l'excédent n'est pas adaptée dans le contexte actuel. Il souligne le problème des locations Airbnb qui ne sont pas en adéquation avec le nombre de personnes déclarées pour la facturation de la REOM. Il suggère de croiser les données avec celle de la taxe de séjour et de réfléchir à un montant de redevance spécifique pour ce type d'hébergement.

H. de ST SEINE indique que la taxe de séjour recouvre aussi les ordures ménagères.

A.MARNEF précise que Airbnb communique les montants de taxe de séjour mais qu'il n'y a pas de montant spécifique de REOM, il ajoute que la taxe de séjour doit être affectée au développement touristique.

## 8. Renouvellement des lignes de trésorerie

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :  
**DECIDE** de contracter 2 lignes de trésorerie pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie :

- Pour le budget principal d'un montant maximum de 500 000 Euros à compter du 1er janvier 2025 auprès du Crédit agricole dans les conditions ci-dessus,
- Pour le budget annexe des déchets ménagers d'un montant maximum de 200 000 Euros à compter du 1er janvier 2025 auprès du Crédit agricole dans les conditions ci-dessus.

**AUTORISE** le Président à signer les contrats de ligne de trésorerie.

**AUTORISE** le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs aux lignes de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.

## 9. Admissions en non-valeurs

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :  
**ACCEPTE** les admissions en non-valeur présentées.

## 10. Attribution du marché des denrées alimentaires

Rapporteur : Didier PETITJEAN

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :  
**DECIDE** d'attribuer le marché de fourniture de denrées alimentaires pour la restauration scolaire aux entreprises précitées pour chacun des 10 lots composant le marché.

**AUTORISE** le Président à signer le marché susmentionné avec chacune des entreprises attributaires ainsi que toutes les pièces afférentes.

**DIT** que les crédits sont et seront inscrits au budget.

## 11. Convention pour l'entretien des sentiers de randonnée

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :  
**APPROUVE** la convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre pour la période 2025-2027.

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

**AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

### Interventions :

B. BETHENOD demande s'il sera possible de rajouter des circuits entre 2025 et 2026, la commune d'ARCEAU ayant engagé la réfection de ses chemins blancs.

Le Président précise que les chemins doivent être homologués par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.

B. PETIT demande à qui incombe l'entretien des panneaux de la voie verte, certains étant illisibles.

L. THOMAS précise que cela relève du Département.

C. ROY demande quelle est la périodicité de l'entretien prévue dans la convention.

Le Président précise qu'elle est d'une fois par an au printemps.

## **12. Renouvellement de la convention avec la Maison des adolescents**

Rapporteur : Christian CHARLOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **APPROUVE** la convention avec la Maison des adolescents pour la période 2025-2026.

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

**AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

## **13. Information sur la trésorerie**

A la date du 05 décembre 2024, la trésorerie s'élève à 365 515 € sur le budget principal, sans tirage sur la ligne de trésorerie, et 172 557 € sur le budget annexe déchets ménagers sans tirage sur la ligne de trésorerie. A. MARNEF précise que la facturation enfance-jeunesse va être intégrée dans les prochains jours en trésorerie.

Le Président présente également l'évolution de la trésorerie depuis 2019.

## **14. Questions diverses**

- B. BETHENOD indique que l'association des maires ruraux de la Côte d'Or organise une journée nationale des finances locales le jeudi 19 décembre à partir de 9h, à la salle communautaire d'Is sur Tille.
- I. QUIROT fait part d'une demande d'une association de Montigny sur Vingeanne pour l'organisation d'un rassemblement de motos les 7 et 8 juin, potentiellement sur le terrain de foot à Belleneuve.
- B. PETIT soulève le problème de la prolifération du frelon asiatique.  
D. RICHARD précise qu'il faut s'adresser à la FREDON de Bourgogne basée à Beaune, les pompiers n'interviennent pas en la matière. Il est conseillé d'injecter de l'insecticide dans le nid, de le laisser sur place et de le détruire dans un second temps.

Le prochain conseil communautaire aura lieu **le jeudi 13 février 2024 à Fontaine-Française**

La séance est levée à 22h20

Le Président,

Didier LENOIR



Le secrétaire,

Nicolas URBANO

